



Les Ponts de Cé, le 11 janvier 2018

**Destinataires :**

**Mesdames et Messieurs les Présidents  
des clubs de Maine et Loire**

**Objet : Qualif Indiv Performance et Sélective 1 Fédérale A GAF/GAM**

Dates : samedi 20 et dimanche 21 janvier 2018

Lieu : Salle Jean Vilar à ANGERS

Club organisateur : ANGERS GYMNASTIQUE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

**REGLEMENTATION :**



- **La date pour déclarer les FORFAITS dans les délais sur EngaGym est le lundi 8 janvier 2018 minuit** (pénalité de 10,00 € par individuel(le) et/ou de 25,00 € par équipe pour tout forfait hors délai ou non justifié)

- **107,00 € de pénalité pour toute absence de juge ou niveau insuffisant, à payer sur place selon la réglementation de la brochure technique départementale.**

**La présentation de la licence avec photo du titulaire est obligatoire : à cet effet vous devez télécharger les « e-licences » sur EngaGym à la date de la compétition concernée. Lors du contrôle des licences vous pourrez, soit présenter le document imprimé, soit le document numérique enregistré sur une clé USB.**

\* **JUGES :**

- Les niveaux demandés sont des minima. Les juges de niveaux supérieurs sont les bienvenus, ainsi que ceux souhaitant participer en plus pour valider un certain nombre de jugements par exemple.

- **Tenues des juges :**

Toute tenue non respectée entraîne l'interdiction de juger et donc une pénalité pour absence de juge.  
Livret de juge obligatoire.

- **Les juges GAF doivent être présents pour l'appel 45 minutes avant le début de la compétition.**

- **Les juges GAM doivent être présents pour l'appel 1 heure et 15 minutes avant le début de la compétition,** la réunion de juge servira d'information sur les nouveaux programmes et tout juge - hors jury convoqué - a la possibilité d'y assister.

- Prévoir la possibilité d'un quart d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

\* **ENTRAINEURS :**

- les entraîneurs se présentant dans les salles d'échauffement et sur le plateau de compétition doivent être en survêtement et chaussures de sport.

- **Les musiques doivent être téléchargées sur le logiciel DJGYM avant le 17 janvier 2018 et sur une clé USB disponible sur place le jour de la compétition, pour pallier une éventuelle défaillance technique.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président  
Pascal BRUN**

**La DTG  
Yasmina FOURNIER**